



SYNDICAT DES HOSPITALIERS de DREUX

TEL : 02 - 37 - 51 - 52 - 60

MAIL : syndicat-cgt@ch-dreux.fr



Dreux, le 22/04/2022,

Objet : Préavis de grève .

Monsieur le directeur,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève le 22 avril la grève à caractère illimité débutera à compter du 27 avril 2022 conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le code du travail. Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval des ces journées. Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des services suivants :

Voici la liste des revendications :

- Agressions verbarles récurrentes, surtout de la part des accompagnants, le mercredi 20 Avril un agent a été agressé physiquement par une accompagnante.
- Lits d'aval disponible dès le matin dans les services pour éviter l'attente prolongée des patients sur les brancards ! (Monter les patients dès le matin sur des lits disponibles, procédure déjà existante qui n'est pas appliquée)
 - o Problème avec le service de psychiatrie, la prise en charge des patients est trop lente : mettre en place un protocole sur la prise en charge de ces derniers afin de ne pas les faire attendre (patients en souffrance psychologique, potentiellement dangereux et agressifs envers eux ou tiers) et que ce ne soit pas en fonction du personnel en psychiatrie.
 - o Mise en place d'un service d'urgence psychiatrique, ce qui soulagerait le SAU
- L'HTCD n'est pas un service de Réa, ni un service dédié transfusionnel (protocole demandé afin que ce soit également fait dans les services)
- Formation des nouveaux paramédicaux durant minimum 1 mois complet à prolonger si besoin, les former aux différents matériels (ex : scope Etc) en conséquence les embauches doivent être anticipés avant les départs.
- Temps de formation pour les paramédicaux en activité (ex : AFGSU, etc)
- Demande de 2 Ides, 2 AS (Secteur Covid et Secteur non Covid) pour l'HTCD.
- Demande que les ASH soit en 10h, car l'hygiène ne s'arrête pas à leur fin de service soit 16h45 (appliqué avec un bon retour pendant la 1^{ère} période Covid)
- Ide et AS volante tous les jours même le week-end et qu'elles ne servent pas à remplacer les arrêts !!!
- Prévoir et remplacer les arrêts maternités (1 pour 1) et les départs en retraite
- Calcul des ETP avec 2% d'absentéisme intégré
- Rémunération des « Garde à Vue » pour les médecins
- 2 Cadres + 1 Coordinatrice
- Recrutement de Medecins et prévoir un MAO accompagnée d'une Ide (afin de prélever dès l'accueil si nécessaire)

- Box adaptés aux différents isolements (Covid, BHRE, BMR, tuberculose, etc)
- Signaler dans Urqual les différents patients connus BHRE, BMR etc... dès l'accueil du SAU
- Difficulté de récupérer les heures « sup », beaucoup d'agents avec un compte d'heure positif et CET
- Matériel Informatique (Imprimantes, PC, Réseau) qui ne fonctionne pas correctement !!!!
- Ascenseurs qui ne fonctionnent pas et qui augmente le temps de mutation des patients dans les services
- 1 ECG dédié à l'HTCD qui soit identique partout afin de faciliter les changements de papiers
- Augmentation des plages horaires CPNG sur période hivernal Novembre à Mai.

Dans l'attente, nous vous demandons de veiller au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du code du travail en matière de négociations préalable ou de concertation prévue par la circulaire n°2 du 4 août 1981.

La CGT et les agents rappellent qu'ils savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.
Pour la CGT

Le secrétaire du syndicat CGT

Thierry Buquet